54 SÉNAT

voudrait, mais cela est facile à comprendre,—elle ne peut pas plaire à tout le monde, elle ne peut pas répondre à tous les cas imprévus. Dans l'ensemble, cependant, elle est très bien dirigée, selon toute apparence. J'espère sincèrement, toutefois, qu'elle étendra davantage ses opérations dans la province de Terre-Neuve. C'est aussi l'espoir des résidents d'autres provinces, surtout des petites provinces.

A Terre-Neuve, l'activité de la Société se concentre à St-Jean et dans les environs. Les gens à faible revenu qui vivent à la périphérie de l'île éprouvent encore un très grand besoin d'une aide accrue de ce genre. Je sais qu'il est difficile de consentir des prêts dans des endroits très éloignés; mais dans de nombreuses localités, j'en suis convaincu, on pourrait s'organiser pour consentir des prêts. J'espère qu'avant longtemps on facilitera ces prêts de façon qu'un plus grand nombre de personnes puissent en bénéficier qu'à l'heure actuelle.

L'honorable Norman P. Lambert: Honorables sénateurs, on a déjà fait allusion aux deux rapports de la Société centrale d'hypothèques et de logement qui nous sont parvenus par la poste aujourd'hui et, cela va de soi, je me demande si mon ami le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) a l'intention de déposer ces rapports conformément aux exigences de la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à savoir que le rapport et les comptes annuels soient déposés dans les quatorze jours qui suivent leur réception par le ministre. serait-il pas alors dans l'ordre de déférer toute cette question au comité permanent approprié du Sénat, afin qu'il approfondisse l'état financier de la Société et le besoin de construire d'autres maisons qui seraient surveillées, sinon garanties, par la Société? Le bilan du rapport annuel indique un actif de 733 millions de dollars, ainsi qu'un montant correspondant du côté du passif.

Tous les ans, depuis 1945, de nouvelles entreprises ont été mises en chantier et terminées par la Société afin de répondre aux besoins du moment. On s'est souvent demandé quelle était exactement la situation financière en ce qui concerne les hypothèques et combien d'entre elles étaient sur le point d'être remboursées au complet, ou encore combien étaient en souffrance.

L'honorable M. Aseltine: Je possède ces renseignements.

L'honorable M. Lambert: J'en suis bien aise, car cela constitue un aspect important de toute cette affaire. Si ces documents doivent être déposés avant que nous puissions les discuter, je propose qu'ils le soient

le plus tôt possible et qu'ils fassent l'objet d'une autre enquête au comité pertinent du Sénat.

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) nous dira-t-il si l'on a l'intention, quand cette nouvelle somme sera disponible, de permettre la construction de cités universitaires en vertu des dispositions de la loi nationale sur l'habitation. Il a été question l'hiver dernier de modifier l'article 16, qui semble être l'article pertinent, de façon que les universités soient considérées comme des sociétés à dividendes limités et qu'elles puissent bénéficier d'avances sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Si les choses n'en sont pas encore au point où ces nouveaux fonds pourraient être employés de cette façon, voici ma seconde question: Le gouvernement songe-t-il à modifier bientôt la loi en ce sens?

Certains sénateurs se rappellent sans doute que, le 3 décembre dernier, j'ai exposé en cette enceinte la situation actuelle relativement aux cités universitaires. J'avais alors mené une enquête auprès des universités canadiennes sur le nombre de chambres que comptaient les maisons universitaires, ainsi que sur le nombre d'étudiants qui vivaient dans ces chambres, chez eux, ou dans des maisons de pension. Environ 60 p. 100 des institutions m'ont fourni les renseignements que je demandais.

Pour qu'on puisse se faire une idée de la gravité de la situation, voici certains chiffres sur l'état de choses actuel et d'autres, sur ce qu'il sera dans dix ans à cause de l'inscription accrue dans les universités. D'après les réponses que j'ai reçues à mon questionnaire, il y a dans ces institutions 6,663 chambres dans les maisons universitaires où peuvent loger 7,570 étudiants. On estimait que la moitié de la population universitaire de 85,000, soit 42,500 personnes. vivent chez eux et que les autres, au nombre d'environ 35,000, se logent dans des maisons de pension plus ou moins bien tenues. On s'attend en général que l'inscription dans les universités augmente de beaucoup, probablement du double d'ici dix ans. En l'occurrence, nous aurions en 1968 environ 200,000 étudiants d'université. Les renseignements au sujet de projets de construction que nous ont fournis les universités en novembre dernier indiquent qu'on doublerait peut-être les installations de logement des étudiants d'université. De telles prévisions dénotaient beaucoup d'optimisme. En d'autres termes, on pourrait peut-être en 1968 loger 15,000 étudiants dans les maisons universitaires. Si la moitié des étudiants vivent chez eux, il y en aurait donc 100,000 vivant dans leur foyer,